

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 26 septembre 2019

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, TALBI Mehdi, LOUDIYI Fatima, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

8 Absents avec procuration : LADJAL Mériem, GIORGETTI René, TORRES Christian, DI CESARE Stéphanie, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, GIANNANTONI Jean-Christophe.

1 absent excusé sans pouvoir : REBBADJ Saler

1 absent : PINET Gérald.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

-*-**-*-**-*-*

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Chérifa DOMINI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-**-*-**-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal ?

Mme PEPE.- Juste une erreur de frappe, page 3, point n°2, il manque un T au mot « comptable ».

Mme le Maire.- Nous ferons la correction.

Y a-t-il d'autres remarques sur le fond ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour le compte rendu de la dernière séance ? Tous les élus sauf Monsieur Didero et Madame Tétienne/Casano qui s'abstiennent.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019 est adopté par tous les élus sauf Monsieur Didero et Madame Tétienne/Casano qui s'abstiennent

Mme le Maire.- Le Conseil Municipal va se dérouler suivant l'ordre du jour, plus une question diverse et deux informations.

Avant d'ouvrir le Conseil Municipal, la République Française vient de perdre un de ses présidents, Monsieur Jacques Chirac, et en bon républicains, pour honorer sa mémoire et se placer proches de sa famille je vous demande, mes chers élus ainsi que le public, si vous le souhaitez, de vous lever et d'observer une minute de silence en signe de respect.

(Minute de silence)

Mme le Maire.- Je vous remercie.

1/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (GPMM) ET DE FOS

Rapporteur : Madame le Maire

La proposition qui vous est faite est de désigner un membre en qualité de titulaire de la Ville de Port-de-Bouc.

Je vous propose de renouveler dans cette responsabilité Christian Torres, et même si le rapport ne nous le propose pas, d'ajouter un suppléant parce qu'il arrive parfois que nous ayons des difficultés à se présenter à une réunion.

(Arrivée de Monsieur Louis Philippe à 18 h 15)

Mme le Maire.- En ce qui concerne les relations que nous entretenons avec le Grand Port Maritime de Marseille et de Fos, je souhaite que notre présence n'ait pas de discontinuité. Nous avons suffisamment de difficultés à faire avancer certains dossiers... et je ne décolère pas que l'AOT ne soit pas prolongée de l'autre côté du canal avec le GPMM, et cela ne nous a pas permis de conserver France Hélices. Vous savez que depuis tout ce temps nous parlons de ce premier producteur français qui désirait s'installer chez nous, puisqu'il va y avoir de l'éolien offshore, etc. et bien évidemment son cœur de métier, les hélices de bateaux... vous vous souvenez que nous avons passé une

convention pour pouvoir construire des hangars avec des panneaux photovoltaïques comme toits, vous vous souvenez de toutes ces décisions au Conseil Municipal ; tout est remis en cause parce que le Grand Port ne prolonge pas son AOT pour l'instant. Ils ne nous disent jamais non mais ils ne concrétisent pas, et nous avons perdu officiellement cette entreprise qui finalement s'installe, je crois dans le nord de la France.

Nous ne décolérons pas, l'entreprise nous a envoyé une gentille lettre pour nous dire qu'ils étaient bien évidemment touchés de tout l'accompagnement de la Mairie de Port de Bouc sur ce dossier, de toute notre énergie et notre dynamisme, et qu'ils déplorait l'inertie du Grand Port.

Donc ce soir je vous demande, au-delà d'approuver la présence d'un titulaire mais également celle d'un suppléant, comme cela aucune des commissions ne verra un Port de Boucain absent au Conseil du Développement.

Ma proposition en tant que suppléant est celle de Monsieur Laurent Belsola.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des propositions alternatives sur ce sujet ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Qui est pour ? La majorité et Monsieur Bernex.

Qui s'abstient ? Madame Tetienne, Monsieur Didero, Madame Pèpe, Madame Michel.

Je vous remercie.

Le rapport n°1 est adopté par la majorité et Monsieur Bernex. - Abstention de Madame Tetienne, Monsieur Didero, Madame Pèpe, Madame Michel

2/ MODIFICATION PRISE EN CAPITAL SOCIETE SEMI-PORT - LES AIGUADES

Rapporteur : Monsieur Alain NOUGUE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- Je comprends l'intérêt de la Ville de vouloir racheter une moitié des actions de Semiport, mais par contre savez-vous où va l'autre moitié ou pas ?

Mme le Maire.- Oui, nous sommes en train de concrétiser donc on le formalisera le moment venu, à un prochain Conseil Municipal. Tant que ce n'est pas signé vous comprenez que j'attends d'être sûre pour vous l'annoncer.

Mme PEPE.- Je vous remercie.

M. BERNEX.- Avez-vous questionné aussi les 6 % d'autres actionnaires qui sont parties-prenantes pour savoir s'ils étaient intéressés par le reste des actions ?

Mme le Maire.- Bien évidemment.

M. BERNEX.- Est-ce qu'on peut connaître leurs noms ? Au total il y a 93.86 % qui sont répartis entre la Mairie et Logirem, et un peu plus de 6 % restants sont répartis entre plusieurs personnes peut-être ?

Mme le Maire.- Non. Monsieur le Président ?

M. NOUGUE.- Effectivement il y a plusieurs personnes, il y a deux ou trois individuels, et nous avons aussi la Semiport.

M. BERNEX.- Est-ce que ces gens-là sont intéressés ?

Mme le Maire.- Comme l'aurait dit Monsieur Giorgetti, ce ne sont pas des actions rémunératrices, c'est une SEM.

M. NOUGUE.- A la création de cette SEM, la Samopor qui gérait à l'époque, a pris des actions ; suite à l'achat de Samopor par la Logirem il y a une quinzaine d'années, Logirem a

repris les actions de Samopor et aujourd'hui elle se doit de par la loi de les remettre à la vente. Nous sommes dans ce cadre-là, on rachète la moitié des actions, et l'autre moitié, les 2 100 actions qui restent sont en négociation avec un futur partenaire.

Mme le Maire.- de qualité.

M. DIDERO.- J'avais une première question par rapport à où partait l'autre moitié, vous avez répondu, il y aura une réponse lors d'un prochain Conseil.

Par contre le fait qu'ils aient eu un contrôle de l'Ancols, est-ce que c'est parce qu'il y avait un problème réglementaire au préalable, ou est-ce que c'est une évolution de la législation qui fait que ?

Mme le Maire.- A votre avis ? Etant donné que vous avez posé la question en deux parties vous avez déjà la réponse.

M. DIDERO.- Oui, mais si je vous pose la question c'est que je voudrais l'entendre de votre bouche, Madame le Maire.

Mme le Maire.- C'est une obligation.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*).

Le Président et les membres du CA ne peuvent pas prendre part au vote.

Parmi ceux qui ont le droit de voter qui est pour ? L'ensemble des élus, Monsieur Didero et Madame Tetienne s'abstiennent.

Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté par l'ensemble des élus, sauf Monsieur Didero et Madame Tetienne qui s'abstiennent

3/ TAXE DE SEJOUR 2019

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

Mme PEPE.- J'ai essayé de chercher mais je n'ai pas trouvé ce que vous appelez logement « sans classement ou en attente de classement » ? Je souhaiterais juste une clarification sur ce point, s'il vous plait.

M. SIMITSIDIS.- Comme le nom l'indique c'est quand il n'y a aucun local et qu'on fait une demande de classement ; en attendant de, et ça arrive, on propose un taux entre 1 et 5 %.

Mme PEPE.- Un local comment ?

M. SIMITSIDIS.- A la location.

Mme le Maire.- Un appartement ou un studio que vous louez comme quelque chose qui va accueillir un estivant ou une famille, mais c'est dans le cadre de la taxe de séjour. S'il y a des classements bien évidemment la taxe de séjour évolue en fonction de la qualité donnée par le classement. Ceux qui n'ont pas demandé de classement auront un taux le plus bas ; ceux qui demandent le classement, en attendant de le recevoir auront un taux temporaire, une fois qu'ils auront reçu leur classement, si ça les classe à un niveau supérieur ils auront le taux au niveau supérieur.

Mme PEPE.- Je vous remercie.

M. BERNEX.- Les locations en Airbnb sont aussi dans ce cadre-là ?

Mme le Maire.- c'est évidemment la grande question, mais les Airbnb ne sont pas classés, c'est quelque part de

l'économie parallèle. Le Airbnb est une grande question à l'échelle du pays. D'ailleurs je crois que les VTC sont en mouvement aujourd'hui. C'est effectivement un gros souci, comme ils n'ont pas forcément de réglementation qui protège les uns et les autres, il y a y compris des gens qui travaillent qui ont un statut non seulement à part mais qui ne leur permet pas d'avoir des droits qui leur permettent d'être des salariés relativement payés, ou s'ils se font mal, ou des droits en termes d'horaires, etc. C'est très libéralisé, c'est effectivement un grand sujet. Donc ils n'en font malheureusement pas partie.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour appliquer cette taxe de séjour ?
L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

Mme PEPE.- Juste les montants pour la Boule Dorée, la Foulée Port de Boucaine, et le Rugby Club.

M. BELSOLA.- Vous avez raison, ils ne sont pas marqués dans le rapport.

Pour la Boule Dorée et la foulée Port de Boucaine c'est 500 euros chacun, c'est ce qui manquait.

Pour le Rugby Club, après étude et la scission avec Martigues, vu que quatre-vingt-dix pour cent des éducateurs des enfants sont restés ici et qu'ils en ont la charge, nous avons fait un effort financier de 10 000 euros supplémentaires, ce qui monte la subvention à 61 000 euros pour leur permettre de vivre et de continuer leur activité, puisque qu'ils ont perdu la subvention du club de Martigues qui était à hauteur de 160 ou 180 000 euros, et qu'ils font face à toutes les dépenses ; et surtout ce qui nous intéresse, vu le magnifique travail effectué par le club, c'est qu'ils ont conservé les enfants, les éducateurs, c'est ce qui nous intéressait, et que le rugby puisse continuer à vivre et à porter ses valeurs sur notre ville.

Mme le Maire.- Nous en sommes fiers. Bravo Laurent pour tout le travail que tu as fourni pour que l'accompagnement soit de qualité et humain, parce que c'était une déchirure et c'est toujours une déchirure. On constate une belle réussite, il faut continuer de les accompagner.

Nous allons voter ta proposition, mais d'ores et déjà je vous appelle toutes et tous à la voter puisque c'est vraiment salvateur.

M. DIDERO.- Monsieur Belsola vient de répondre à ma question.

M. BERNEX.- Savez-vous combien d'enfants sont restés dans le club, est-ce que le club a grandi, est-ce qu'il y a une différence par rapport à Martigues, est-ce qu'on a perdu ou gagné en effectifs ?

M. BELSOLA.- Nous avons fait un état des lieux dernièrement pour savoir... sachant qu'il y a une difficulté au rugby à la différence des autres sports, par exemple au basket il faut être 5 pour jouer avec des remplaçants, à 8, 9, ou 10,

on fait une équipe, au rugby il faut être 15, plus les remplaçants, donc il faut être 25, donc ça demande beaucoup plus de personnes et notamment d'enfants.

Les jeunes licenciés, jusqu'à 12 ans, sont à peu près pareil, il n'y a pas trop de déperdition.

Au niveau des juniors et des cadets qui sont les catégories les plus compliquées, donc moins de 18, moins de 19, et moins de 16 : l'an dernier ils avaient fait une entente entre Gignac-la-Nerthe, Martigues, Port-de-Bouc, Fos, et Istres pour faire une équipe ; n'ayant plus Martigues beaucoup d'enfants de Gignac-la-Nerthe sont venus chez nous, et le club a demandé une entente avec déjà Fos et Istres, et Miramas ; les cadets jouent dès ce week-end à Fos, je crois que les juniors jouent le week-end prochain à Port de Bouc.

Grâce à cela nous avons pu conserver les équipes, je crois qu'il y a même plus d'enfants présents. Si vous regardez partout en France dans les départements et ailleurs, on est au regroupement de villes parce que ça demande beaucoup d'effectifs.

Mme le Maire.- C'est la raison pour laquelle c'est difficile de faire une comparaison, automatiquement on aura plus d'enfants puisqu'on a plus de villes qui fournissent, mais en même temps on n'est plus du tout sur le même périmètre, donc on ne va pas pouvoir véritablement comparer.

Mais je dirais que du coup d'un malheur on arrive sur un bonheur puisque les valeurs du rugby, le rassemblement, la coopération, se mettent en place avec des villes auxquelles nous n'aurions pas pensé, qui sont venues nous rejoindre et qu'on accueille à bras ouverts puisqu'on veut que le rugby ait toute sa place avec toutes les conditions que vous venez de donner, Monsieur l'adjoint aux sports, sur cette composition des équipes

qui sont des grandes équipes et qui demandent beaucoup. C'est pour cela qu'il faut vraiment se rassembler pour faire vivre ce sport.

Mme PEPE.- Je remercie la municipalité d'apporter encore son soutien à ce club qui me tient à cœur, comme chacun le sait mes enfants sont passés par ce club. Je sais que chez les petits certains l'ont quitté parce que leurs petits copains qui habitaient Martigues sont partis à Martigues, donc certains petits Port-de-Boucains ont voulu continuer à jouer avec leurs copains pour des raisons sentimentales. Mais c'est important pour l'identité de Port de Bouc que ce club reste, et c'est très bien de faire un effort parce que cela fait partie de notre histoire de port de Bouc, et le rugby ça reste des valeurs -ce n'est pas à vous, Monsieur l'adjoint aux sports, que je le dirai-, c'est un sport très important et il y a un très bon rapport entre l'école et le sport.

Merci à la municipalité de faire l'effort pour ce club.

M. BELSOLA.- Quelques-uns sont partis à Martigues mais quatre-vingt-dix pour cent des troupes sont restés, je crois que sur 18 éducateurs, 14 ou 15 sont restés, donc il y a des mouvements mais le gros est vraiment resté.

Mme PEPE.- Nous sommes les meilleurs, soyons chauvins, on peut se le permettre.

M. BERNEX.- Une dernière question, est-ce que les villes qui viennent de se joindre à vous pour renforcer les équipes participent financièrement ?

M. BELSOLA.- Quand des rassemblements s'opèrent avec Fos et Miramas il y a des structures et des financements qui vont avec, c'est-à-dire qu'ils ont fait un accord où les cadets seront plutôt sur Fos et joueront à Fos, et les juniors plutôt à Port-de-Bouc ; donc les entraîneurs de Fos en prennent certains,

Miramas et Port-de-Bouc en prennent d'autres ; c'est un contrat qu'ils passent entre eux, donc chacun participe.

M. BERNEX.- Merci.

Mme le Maire.- En l'honneur de notre histoire vous avez pu remarquer que nous n'avons pas enlevé Martigues, nous restons le rugby club Martigues, Port-de-Bouc, l'entente.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Tu fais l'unanimité, Laurent, je te félicite.

5/ TARIFS PUBLICS 2019-2020 : CENTRE D'ARTS « FERNAND LEGER »

Rapporteur : Monsieur Patrice CHAPELLE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Qui est pour ? Tous les élus sauf Madame Pèpe et Madame Michel qui s'abstiennent.

Je vous remercie.

Le rapport n°5 est adopté par tous les élus sauf Madame Pèpe et Madame Michel qui s'abstiennent

6/ CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LE LANCEMENT DU PROJET SE@NERGIES SUR LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous pouvons traiter globalement cette étude, ce qui est très intéressant parce que comme nous vous l'avons expliqué plusieurs fois, c'est un équilibre général que notre réseau de chaleur qui vise à produire de façon propre, donc de contribuer à l'écologie, au renouvellement de l'énergie de façon propre, et de nous chauffer ou de nous rafraîchir, tout en maintenant des tarifs sur au moins une vingtaine d'années. C'est l'engagement que nous avons pris grâce à ce PIA. L'important pour nous c'est de pouvoir créer un système interdépendant de ces trois énergies : récupération de l'eau de pluie, production d'électricité par panneaux photovoltaïques, et production d'énergie grâce à la thalassothermie ; il est donc intéressant non pas de découpler ces trois productions, mais de réaliser une maîtrise d'ouvrage et des études corrélées. C'est la raison pour laquelle nous demandons cette convention de maîtrise d'ouvrage et que nous voulons porter des études à hauteur de 530 000 euros hors taxes. Bien évidemment, nous sollicitons la Métropole pour les subventions, et le PIA, et bien évidemment la Métropole est entièrement d'accord avec ce projet, étant entendu que la séance dont je sors du Conseil Métropolitain a présenté le plan climat énergie dans lequel malheureusement nous ne serons qu'à quatre pour cent de nos objectifs si nous réalisons plein de projets à l'échelle de la Métropole, dont celui de Port-de-Bouc.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter ce dossier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- 530.000 euros c'est un coût pour une étude, est-ce que vous êtes sûrs de pouvoir avoir les subventions auprès des autres organismes, et si vous ne les avez pas vous allez quand même...

Mme le Maire.- Ce cas de figure n'existe pas, puisque comme vous le savez nous avons été retenus parmi les vingt

villes qui doivent mener à bout ce projet, et puisque nous avons pour obligation de produire cette énergie avec comme je vous l'ai dit le maintien des tarifs sur vingt ans pour lutter contre la pauvreté et le manque de pouvoir d'achat de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Et nous avons été sélectionnés pour réussir, donc ils ne peuvent pas nous dire qu'on a été sélectionnés et qu'on ne nous subventionne pas. Et la Métropole qui n'avait pas choisi ce projet à la base est complètement partenaire puisque je vous propose de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, et c'est la Métropole qui l'accepte, sinon ce ne serait pas possible ; donc elle ne peut pas nous dire O.K. je vous délègue et ne pas nous subventionner après.

Mme PEPE.- Même si on vous subventionne à cinquante pour cent...parce que si on investit sur un truc et qu'on ne le récupère pas en économies derrière je ne vois pas l'intérêt.

M. SIMITSIDIS.- Nous sommes financés au maximum, c'est-à-dire quatre-vingt pour cent, puisque comme on va récupérer la TVA on est quasiment à cent pour cent. On est financé à vingt pour cent Ville, vingt pour cent Métropole, l'ADEME s'est rajoutée, et le reste c'est l'Etat sur deux enveloppes : une enveloppe du PIA puisque nous avons été retenus, et l'enveloppe NPNRU.

Mme PEPE.- Ce sont des éléments importants à porter à notre connaissance, quand on voit de telles sommes on peut se demander si on va récupérer une économie.

Mme le Maire.- D'une part, on ne présente pas en Conseil Municipal une demande de subvention si on n'a pas déjà travaillé en amont la capacité de pouvoir être subventionné, et d'autre part vous vous doutez bien, depuis tant d'années que vous êtes au Conseil Municipal, que lorsque la majorité présente

des demandes des subventions elle les demande toujours au taux le plus haut.

Mme PEPE.- Je le sais bien, Madame le Maire, mais ça reste quand même une grosse somme.

Merci pour ces éclaircissements.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2019 ENTRE LA PREFECTURE ET LA VILLE DE PORT DE BOUC

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Là aussi, c'est quelque chose qui nous est assuré.

Mme PEPE.- Il y a quelque chose qui me chagrine, quand je lis la coordination j'ai l'impression qu'on stigmatise un peu les jeunes des quartiers, que ce sont eux qui sont les plus en difficulté ; ça me gêne toujours parce qu'il y a aussi des difficultés ailleurs, ce n'est pas parce qu'on habite dans un quartier qu'on a plus de difficultés. Certes il y a une concentration, mais quand je vois marquer que pour les jeunes des quartiers alors que les parents qui ne vivent pas dans des quartiers ont aussi des difficultés scolaires pour leurs enfants, ça me gêne ; ils profitent aussi du programme puisqu'ils sont scolarisés, je l'entends bien, mais ça me touche toujours quand je vois que c'est stigmatisé que sur les jeunes des quartiers parce que d'autres enfants ailleurs sont aussi en difficulté. Je préférerais que ce soit marqué *pour tous les*

jeunes qui rencontrent des difficultés, sans pour autant stigmatiser les jeunes des quartiers.

Mme SANTORU-JOLY.- Moi aussi j'aimerais qu'il y ait une politique globale de l'Etat qui permette à l'ensemble des enfants de s'émanciper et de s'éduquer. Pour l'heure ce n'est pas le cas, et depuis la loi de programmation de 2014 le cadre d'intervention et d'organisation a été revu à la baisse ; par exemple, Port Saint-Louis n'a plus de quartiers prioritaires, nous, nous en avons conservés, mais le quartier des Amarantes est sorti des quartiers prioritaires. Donc bien évidemment, on préférerait que ce soit pour l'ensemble des enfants qui en ont le plus besoin ; mais comme ça existe on le prend, et chaque fois qu'on le peut, comme tout ce que l'on fait dans le cadre de la Politique de la Ville pour lesquels nous avons des financements, on essaie si on le peut et avec nos moyens, de l'élargir à l'ensemble de la ville. C'est plutôt un projet de ville et pas un projet de quartiers.

Mme le Maire.- Madame Pépe, la question que vous posez plus largement c'est la question du service public, comment le ministère de l'Education Nationale s'organise pour que, quel que soit l'élève qu'il a sous sa responsabilité, il adapte son enseignement pour que l'élève réussisse. Cela c'est la mission du ministère de l'Education Nationale, sous forme de service public.

Là où intervient la Politique de la Ville c'est un accompagnement supplémentaire, car il a été découvert à un moment donné grâce à des études que dans certaines familles il y a une difficulté à se projeter comme étant des parents sachant comme les autres, comme étant des parents qui peuvent accompagner leurs enfants comme les autres, et s'auto-freinant eux-mêmes ils n'apportent pas à leurs enfants ce qu'ils seraient capables de leur apporter, mais ne s'en sentent pas capables.

Nous avons souvent parlé de cette question. C'est la raison pour laquelle nous, l'ayant constaté sur le terrain, nous accentuons - nous l'avons dit, avec cité éducative, les dispositifs de réussite éducative et tous les dispositifs que nous avons sur la commune-, nous allons vers ces familles en leur disant qu'ils sont tout aussi capables que n'importe quelle autre famille ; à force de s'auto-persuader qu'on est moins bien que les autres on finit par ne plus le faire ; c'est comme les femmes victimes de violence, à force de s'entendre dire par l'homme violent que c'est une moins que rien, la femme finit par le croire, n'ose plus s'émanciper et n'ose plus dire non, peut-être même qu'elle en arrive à mourir sous les coups de son conjoint.

Pardonnez-moi ce parallèle parce que c'est une violence faite aux femmes, mais la pauvreté et la difficulté de vie c'est une violence faite à des adultes qui perdent leur capacité à avoir une image positive d'eux-mêmes, et cela engendre malheureusement des répercussions qui existent moins lorsque vous rentrez du travail, que vous êtes fatigué, mais que vous avez quand même l'impression d'avoir une place dans la société. Lorsque vous ne disposez pas de cette capacité à être un être social au sein d'un lieu de travail, il y a malheureusement des représentations auto-suggérées, ou peut-être même je dirais largement suggérées par la société, les médias, etc. ou certaines personnes qui utilisent des mots politiques pour dire que ce sont des assistés, pour dire que ce sont des personnes indigentes, pour les disqualifier, et malheureusement certains l'intériorisent ; et bien évidemment les enfants sont des victimes directes, indirectes, collatérales, je ne sais pas quel qualificatif utiliser. C'est en ce sens que nous avons une politique volontariste, parce qu'il y a des communes où les catégories socioprofessionnelles peuvent ressembler aux nôtres, mais qui ne choisissent pas de demander d'être en Politique de

la Ville, ni de réclamer l'éducation prioritaire, etc. Si bien qu'on entend des Communes dire nous aussi on a des problèmes comme vous, mais n'ayant pas fait cette démarche volontariste de rentrer dans une Politique de la Ville, dans une Politique d'Education Prioritaire par peur d'être « stigmatisées » comme villes pauvres ou autre, elles n'obtiennent pas les moyens pour agir dans ce sens-là. Et la Politique de la Ville est exclusivement destinée aux familles, aux habitants, à ce que l'on appelle les QPV.

Donc même si nous avions envie d'utiliser cet argent pour toute la ville nous ne le pourrions pas. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes toujours battus pour que la ville entière soit considérée Politique de la Ville. Mais au fur et à mesure que les gouvernements se sont succédé, ils ont déterminé des cellules de plus en plus petites sur leurs logiciels informatiques qui ont découpé les villes en quartiers.

Comme le disait Madame Santoru, et la majorité le partage, on ne saucissonne pas une ville, une ville est faite d'hommes et de femmes, de jeunes, d'enfants, de personnes moins jeunes, tous différents les uns et les autres, et nous, les élus, devons-nous préoccuper de chacune et chacun, en dégagant bien évidemment un intérêt général parce que nous sommes une collectivité. Après charge à nous d'élargir, c'est la raison pour laquelle nous avons les coups de pouce pour les CP, les CE1, les grandes sections, etc. On essaie de compléter pour que quel que soit l'enfant ou la famille concernée, on ne découpe pas en rondelles de saucisson une école ou une classe.

M. BERNEX.- Je suis tout à fait d'accord avec vous mais il existe aussi une frange de la population qui se contente de vivre de certaines allocations, qui s'en porte bien, qui ne cherche absolument pas à rester dans le système, à essayer de

s'épanouir dans le système ni à essayer de trouver du travail, qui se plait à ne rien faire.

Mme le Maire.- Je vous laisse la responsabilité de vos propos, chacun a le droit d'exprimer son point de vue, nous sommes en démocratie.

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ce rapport ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité

8/ AVENANT CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX ET SON SCHEMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Rapporteur : Madame Fatima LOUDIYI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- Juste une précision, Madame le Maire. « Le Dispositif Local d'Accompagnement porté par France Active », je n'ai pas trouvé d'informations là-dessus.

Mme le Maire.- C'est une convention cadre, on y participe en tant que partenaires puisqu'on héberge nos centres sociaux, mais là c'est la convention-cadre en général, c'est-à-dire tous les centres sociaux qui ne sont pas municipaux de notre département. Je ne vais pas pouvoir tout vous détailler parce que nous sommes partenaires surtout des nôtres, et la convention-cadre rassemble l'ensemble des centres sociaux sur tout le territoire des Bouches du Rhône. Nous l'acceptons parce que nous voulons que nos centres sociaux restent indépendants et qu'ils puissent être protégés par un statut qui soit reconnu par l'ensemble des professions, des travailleurs sociaux, etc. Je ne

sais pas si Mehdi peut apporter des précisions sur ce terme particulier ?

M. TALBI.- Si, par rapport à France Active : c'est un regroupement qui a pour principe de mutualiser les moyens liés au développement des centres sociaux en tant que structures d'accueil, et la convention-cadre est principalement gérée par la CAF et le Conseil Départemental. Si vous voulez c'est le guide de fonctionnement et de gestion des centres sociaux en tant que structures d'accueil.

Mme PEPE.- Vous êtes juste caution morale de tout cela ?

Mme le Maire.- Non, nous ne sommes pas caution morale.

Mme PEPE.- Vous cautionnez, vous continuez à rentrer dans...

Mme le Maire.- C'est être partie prenante de cette convention-cadre, et étant donné que nous avons quatre centres sociaux sur la ville de Port de Bouc, c'est continuer de dire que sur la ville de Port de Bouc les centres sociaux ont une certaine éthique, une certaine moralité, ils travaillent en direction des populations, pour faire quoi, comment etc. Par exemple, la Ville de Port-de-Bouc héberge dans des bâtiments communaux, elle valorise tous les moyens qu'elle met à disposition pour le fonctionnement de l'association qui porte le centre social, etc. Nous sommes quand même financièrement engagés, donc nous devons participer aux orientations, c'est un minimum.

Mme PEPE.- on n'a jamais voté cela ?

Mme le Maire.- Si, chaque année, mais le terme évolue.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour adopter la demande de cette année ?
L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

**9/ CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - APPROBATION DE L'AVENANT AU
CONTRAT DE VILLE « PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET
RECIPROQUES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE A L'ECHELLE
DU PAYS DE MARTIGUES » ET AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE**

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est quelque chose qui mérite deux minutes. Depuis tout à l'heure on se pose la question de comment ne pas saucissonner notre propre ville à travers notre contrat de ville, en 2022 la question qui sera posée sera comment ne pas saucissonner les villes de la Métropole au sein d'un contrat de ville de la Métropole. On va élargir encore plus le contrat de ville, donc j'en appelle à votre vigilance, je crois que ce n'est pas souhaitable. Que l'on ait une vision du territoire de la Métropole et des populations en fragilité sur le territoire de la Métropole, comme nous en avons discuté tout à l'heure au Conseil Métropolitain dont je reviens... vous savez qu'il faut vraiment expliquer ce qu'est la vie de nos populations les plus fragiles à des villes qui n'en n'ont pas beaucoup, si vous voyez ce que je veux dire ; par exemple il a été proposé de rentrer dans le nouveau décret qui a été édité il n'y a pas longtemps et qui permet à des villes de s'exonérer de la production de logements locatifs sociaux ; 23 villes au départ voulaient y accéder, maintenant c'est 33 ; donc la solidarité à l'échelle métropolitaine mérite véritablement qu'on s'y attelle et qu'on y réfléchisse. Parce que je sais qu'à chaque période électorale va ressortir le fait que dans telle ou telle ville dont nous ferons

partie on va accueillir toute la racaille de Marseille, des quartiers nord, etc. C'est le leitmotiv à la veille de chaque élection municipale pour faire perdre ceux qui sont aux affaires. Cela dit, Marseille a des logements locatifs sociaux, mais d'autres villes n'en n'ont pas ou très, très peu, et n'en veulent pas, et pourtant elles ont des populations qui en ont besoin. C'est donc très illusoire de dire qu'on accueille des populations de Marseille.

Le Maire de Vitrolles s'est insurgé tout à l'heure parce qu'un autre maire qui n'est pas très loin d'ici, très proche de nos villes, a pris la parole pour dire que c'est scandaleux de vouloir nous obliger à vouloir mettre du logement locatif social ; parce que par exemple mon groupe à la Métropole qui n'existe pas mais on parle quand même, a dit qu'il faudrait que tout le monde puisse avoir du logement locatif social ; car franchement dans un village n'y a-t-il vraiment aucune famille qui ait besoin de loger son jeune ? Et chaque jeune qui veut sortir du logement familial aura la capacité à acheter son logement ? Je n'y crois pas, on est un pays riche, d'accord, mais pas à ce point-là quand même, nous ne sommes pas à Monaco. Donc même dans les villages, les jeunes qui ont besoin de décohabiter d'avec leur famille ont besoin d'abord de louer, et la location libre coûte très cher, tandis que le logement locatif social permet d'accéder à une habitation qui ne soit pas indigne... parce que parfois on paie 900.00 euros de loyer, mais bonjour l'appartement dans lequel on vit ! Et dans un logement locatif social les bailleurs ont des obligations, si vous avez des problèmes dans votre logement ils doivent intervenir, et vous avez des capacités à pouvoir vous défendre. Je vous concède que ce n'est pas toujours simple, on sait de quoi on parle aux Aigues Douces, comme au quartier Tassy, etc. C'est très compliqué avec 13 Habitat, on a l'impression qu'ils désertent

complètement leurs obligations, et pourtant les locataires s'acquittent de charges tous les mois.

Mme PEPE.- Avec Logirem aussi.

Mme le Maire.- Peut-être moins, mais aussi, d'accord. Il n'en demeure pas moins qu'on n'est peut-être pas dans un logement très humide comme il peut en exister certains à la Lèque, ou au quartier Tassy, etc. où on s'acquitte de loyers parfois très chers.

En tout état de cause qu'une Métropole soit capable de se parler c'est important, qu'une métropole gérée par beaucoup de maires qui ne connaissent pas cette réalité décide de contrat Politique de la Ville ça m'inquiète.

Je vous fais un parallèle, il existe le Fonds de Péréquation, vous m'en avez entendu parler tellement de fois.. d'ailleurs j'ai fait une boutade dans mon intervention, j'ai dit que ce sera une des rares fois où je pourrai en reparler, donc j'en profite, vous avez tous compris pourquoi j'ai dit cela, c'est parce qu'on arrêtera les séances publiques au mois de décembre, donc il y en a encore deux à faire. Mais le FPIC c'est un fonds de péréquation qui est normalement censé aider les villes les plus en difficulté pour accompagner les familles les plus en difficulté, or la Métropole a choisi de comptabiliser simplement le nombre d'habitants par ville ; je ne pense pas qu'on accompagne autant dans une commune -et je n'ai pas de souci là-dessus, tant mieux, un ingénieur ou un médecin peuvent tout à fait payer des leçons de piano ailleurs, ce n'est pas forcément le cas de nos Port-de-Boucains, il vaut mieux que nous les accompagnions et que nos tarifs dont on va parler soient raisonnables pour qu'ils puissent aussi accéder à la musique, au théâtre, au sport, de façon à ce que ce soit adapté à leur bourse ; ça veut dire que la municipalité contribue plus à Port de Bouc que par exemple.. je peux le dire parce que nous sommes

très amis et il me dit tout le temps *je suis l'émir et toi tu es celle qui aurait besoin de tout l'argent dont je dispose, c'est Monsieur Giberti, le Maire de Gémenos, qui voudrait bien être solidaire* puisqu'il ne sait plus quoi faire de tout l'argent qu'il a. Parfois il a des bonnes volontés mais on vote tous en Conseil Métropolitain, il a voté pour le FPIC dans les mesures que je proposais, mais ça n'a pas suffi. Donc plus on est nombreux à décider de mesures solidaires, plus il faut que les gens qui sont élus dans ces assemblées soient solidaires, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas.

On parlait de la gratuité des transports, certes c'était la mairie communiste d'avant qui avait créé la gratuité des transports à Aubagne, aujourd'hui le nouveau maire et la nouvelle présidente d'agglomération qui, tout le monde le sait, sont loin d'être communistes, c'est plutôt l'inverse, le camp des républicains, ont défendu bec et ongles la gratuité au sein du Conseil Métropolitain ; c'était assez sympa puisque nous sommes complètement opposés dans l'hémicycle, et je n'aurais rien enlevé, même pas une virgule de ce qu'a dit Madame Sylvia Barthélémy, d'ailleurs on la applaudit chaleureusement ; elle a défendu le réseau gratuité d'Aubagne, d'ailleurs elle le redemande gratuit, et elle a donné tous les avantages en termes d'augmentation de voyages réalisés en transport en commun par l'ensemble de la population, une augmentation de la mobilité des jeunes, pas de problème d'insécurité révélé à cause d'une gratuité puisque qu'ils sont dans la gratuité donc ils n'ont pas de problèmes d'insécurité ; par contre nous en avons connu aux Aygues Douces où ils ont interrompu le circuit, il a fallu que nous nous battions pour qu'ils reprennent les bus, qu'ils reviennent et que la police surveillent et attrapent les minots de dix ou treize ans qui caillaient. Mais nous payons notre

réseau sauf quelques gratuités particulières pour ceux qui vont à l'école, etc.

Donc je vous garantis que plus on est nombreux plus c'est compliqué d'aller vers des politiques solidaires lorsque les élus qui sont dans ces assemblées-là ne portent pas comme valeur la solidarité.

Donc surveillez et travaillez bien tout cela, je continuerai de le travailler jusque qu'à ce que je meurs bien évidemment, puisque depuis que j'ai quatorze ans c'est mon engagement, donc je continuerai, c'est très important.

Attention, des politiques publiques aussi importantes décidées à une échelle aussi importante, ça me fait peur.

Donc moi je veux bien le signer.

M. SIRAT.- Je veux insister sur le mot « solidarité » et pas assistanat, il ne faut pas confondre, c'est bien mon propos.

Mme le Maire.- Tout à fait, l'assistanat c'est de la condescendance alors que la solidarité c'est vouloir mettre en avant que chaque personne en France, et j'y suis très attachée aussi comme vous, que chacun ait les mêmes droits, c'est la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, c'est cela la solidarité. Et lorsqu'une personne est en fragilité on doit l'accompagner pour qu'elle recouvre ses capacités à se sentir une et une seule personne, pas une moitié ou un quart de personne.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision sur le sujet ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

**10/ CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - MAISON DE L'ARTISANAT
ET DES ENTREPRISES (MAE) ENTRE LA VILLE ET REZISUN**

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Petite dédicace à Christian Torrès s'il nous entend là-bas du Japon.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE ET L'AJES POUR LES LOCAUX DES COMTES DANS LE CADRE DU PROJET DE CHANTIER D'INSERTION DEVELOPPE PAR L'AJES

Rapporteur : Madame Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision sur ce projet ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ CONVENTION « PROVENCE EN SCENE » - SAISON 2019-2020

Rapporteur : Monsieur Patrice CHAPELLE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- « Provence en scène », pourquoi pas.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

13/ AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est très bien. Vous savez qu'il existe une loi dénommée l'école « l'école inclusive », dans le cadre de « cité éducative » on essaie de travailler cette notion d'accueil inclusif sur la commune, et on commence, un pas après l'autre, de façon égalitaire sur les établissements qui accueillent des jeunes enfants sur toute la ville. Je sais que ça va faire plaisir à beaucoup de personnes dans la commune et à tous les élus je pense, mais je sais que ça tient à cœur à certains plus particulièrement, et j'en suis très heureuse.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14/ MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA HALTE GARDERIE ODETTE MENOT ET DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF LUCIA TICHADOU

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

C'est dans le droit fil, c'est la suite.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

15/ FIXATION DES TARIFS : ACCUEIL GARDERIE PERISCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE ARCADES-LOUIS AZEMARD

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Comme vous le voyez, quotient familial, proportionnalité du prix en fonction des revenus des parents tout en restant dans une fourchette très raisonnable, on ne va soumettre aux familles modestes et aux familles moyennes des tarifs qui ne seraient pas raisonnables, puisque nous avons pour vocation, même si ça doit être progressif, de prendre en compte que nos Port de Boucains ne sont pas des monégasques.

M. SIRAT.- Je remercie la municipalité pour les habitants de nos quartiers d'avoir réagi aux problèmes de nos enfants, normalement cette mission est à la charge du centre social Jacques Brel.

Mme le Maire.- Bien sûr. Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Il faut savoir que depuis que le quartier des Amarantes est sorti de la Politique de la Ville, le centre social Jacques Brel a perdu énormément de financements ; et comme en plus tous les centres sociaux ont perdu les financements de la Région, ça devient très compliqué pour le centre social Jacques Brel d'assumer des actions qui sortent un peu du cadre de la convention-cadre des centres sociaux qui sont

le fond de leur travail. Donc ça devient compliqué pour eux. Ce n'est pas qu'ils nous laissent tomber, ce n'est pas que nous sommes vertueux...

M. SIRAT.- Je n'ai pas dit cela.

Mme le Maire.- Je n'ai pas dit que tu avais dit cela, mais je précise parce que parfois nous le savons, nous nous le disons entre nous, mais nous avons la chance d'avoir beaucoup de Port de Boucaines et de Port de Boucains ce soir et j'en suis ravie, donc c'est important d'avoir toutes les informations. Donc le centre social Jacques Brel ne démérite pas, au contraire, il est en grande difficulté mais il continue d'agir ; mais sur des politiques supplémentaires c'est compliqué pour eux, donc nous les prenons à bras le corps.

16/ ACQUISITION DE CONCESSIONS FUNERAIRES PERPETUELLES

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Les familles vont être heureuses, je vous remercie.

17/ MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA MAIRIE DE PORT DE BOUC

Rapporteur : Madame Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

Je dois juste préciser que c'est exceptionnel qu'on pratique de cette façon-là.

Mme le Maire.- Oui, parce que le contrat d'apprentissage sous-entendrait qu'on ait besoin de ce personnel après dans la structure, or nous nous sommes bien entendu... la politique nationale est de favoriser l'envie chez les jeunes de faire des contrats d'apprentissage, or la difficulté c'est de trouver des entreprises qui les accueillent, c'est même très, très compliqué. Normalement, pour un contrat d'apprentissage c'est l'entreprise qui forme l'apprenti à ce qu'elle veut obtenir de ce travailleur futur, comme c'est assez compliqué pour une entreprise de prendre des apprentis dans cet autre cadre-là, je pense qu'il faut que nous montrions un peu l'exemple. C'est donc exceptionnel parce que nous ne l'avons jamais fait ; si ça se passe bien, si on arrive à faire en sorte que cette jeune se qualifie et qu'ensuite elle cherche du travail ailleurs, ça nous donnera peut-être le courage de continuer. On a tellement envie de rentrer dans les mairies, toutes les communes connaissent cela, et les contrats d'apprentissage c'est délicat pour cela.

M. BERNEX.- Normalement il y a toujours un tuteur pour un contrat d'apprentissage, qui le sera, ce sera quelqu'un de la maison ou quelqu'un de la Mairie ?

Mme le Maire.- De la maison du service public ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- Oui, du CCAS, et il y aura aussi un agent de l'accueil de la mairie, les deux.

M. BERNEX.- Normalement c'est une personne qui en est responsable.

Mme le Maire.- Je pense que la personne responsable c'est le CCAS puisque c'est un travailleur social, les agents de l'accueil de la mairie ne sont pas des travailleurs sociaux.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité

**18/ CLASSEMENT EN « RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) DU POURRA
- DOMAINE DU RANQUET »**

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

C'est un beau projet d'espace naturel qui sera une raison supplémentaire de se donner les moyens de le préserver au maximum.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Je suis un peu étonné de ce projet parce qu'il y a des élections l'année prochaine, on ne sait pas qui sera à la tête de la Ville, à partir de ce moment-là comment peut-on arriver à entretenir ce qui est en train de se préparer et à savoir ce que l'on peut faire. Suivant les gens qui vont se présenter aux élections, comment peut-on prendre des dispositions en son nom ?

M. DEPAGNE.- Concernant l'entretien : quand on parle d'entretien on parle par exemple des plantes envahissantes étrangères au site qui sont de différentes espèces, il y a l'herbe de la pampa mais je pourrais vous en citer d'autres ; donc il faut particulièrement désherber cette herbe sinon elle a tendance à envahir tout le site ; tout ceci est pris en charge dans un autre cadre que le cadre municipal, que ce soit le cadre municipal de Port de Bouc ou de St Mitre les Remparts, mais c'est fait dans le cadre de la Métropole puisqu'elle a délégué

le Conseil Communautaire pour mettre en œuvre la partie des dépenses techniques ayant trait à ce projet.

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, ce n'est pas très gentil de votre part. On doit prévoir à l'avance, ce ne sont pas les élections qui rythment la vie d'une ville. Pourquoi me posez-vous cette question ?

M. BERNEX.- Parce que peut-être que des personnes qui veulent se présenter aux élections ont au tribunal des choses à faire, elles n'en parlent pas, mais elles veulent se présenter. C'est inquiétant de voir des gens qui vont essayer de se présenter, qui vont en plus essayer d'avoir des fonctions importantes au niveau de la Ville et essayer de protéger l'environnement. A un certain moment on se pose des questions sur ces gens-là.

Mme le Maire.- Vous me parlez à moi ?

M. BERNEX.- Non.

Mme le Maire.- Je ne me sentais pas concernée, Laurent non plus. Je suis rassurée.

D'abord, vous le savez, l'honnêteté intellectuelle vaut lorsque qu'on est maire, et on gère jusqu'à la fin, jusqu'au mois de mars minimum. La vie de la ville a existé avant que je sois maire, elle continuera d'exister après que je sois maire. Donc pour ce qui me concerne, la seule certitude c'est que je ne serai plus Maire le 22 mars 2020, quand on fera le Conseil Municipal d'installation je passerai la main au futur maire de Port de Bouc. Vous vous doutez bien que dans ce cadre-là je suis plutôt encline à imaginer que ce projet forgé avec cette équipe auquel nous croyons, comme beaucoup d'autres projets, ils sont profilés sur beaucoup d'années, nous voulons bien les continuer et les terminer, donc nous ferons tout pour pouvoir les continuer, avec les habitants bien sûr.

M. BERNEX.- Malheureusement vous n'êtes pas la seule à vous présenter...

Mme le Maire.- Je ne me représente pas.

M. BERNEX.- Les gens de votre parti, de votre équipe, donc il est dangereux de savoir qu'on se trouve dans une situation avec certaines personnes qui est un peu difficile étant donné que ces personnes-là doivent répondre à certaines réponses qui ont été dites au tribunal.

Mme le Maire.- Je ne sais pas quoi vous dire, je ne sais pas de quoi vous me parlez. Vous vous adressez à moi mais je ne sais pas de quoi vous me parlez.

M. BERNEX.- Je parle à l'ensemble des gens de votre équipe qui vont se présenter, et d'autres, et donc plusieurs équipes vont se présenter, malheureusement dans ce que je sais pour le moment, il y a une équipe où il y a des comptes à rendre au tribunal.

Mme le Maire.- D'accord, je n'avais pas compris.

Mme PEPE.- Vous êtes inquiet de savoir si l'environnement sera bien protégé ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- Si nous sommes à la tête il sera protégé.

Mme PEPE.- Si c'est moi il le sera aussi...

(Rires, brouhaha)

Mme PEPE.- Ça reste une bonne chose et c'est une très bonne initiative que ce domaine soit protégé.

Mme le Maire.- Dans ce cadre-là nous souhaitons montrer une intention de nous protéger. Car vous le savez, parfois l'Etat -et ça s'est produit dans le passé- a délimité et utilisé

des espaces dits naturels pour en faire autre chose. Or lorsqu'il y a des incendies -je ne sais pas si vous avez entendu les mêmes choses que moi- beaucoup d'habitants sont suspicieux, est-ce qu'on ne va pas construire, etc. C'est donc une façon pour nous de rassurer et de dire que le domaine de Castillon est protégé puisque c'est une forêt domaniale, départementale, municipale, etc. Le domaine du Pourra et alentour sera protégé comme réserve naturelle, parce que nous l'avons écrit dans notre Plan Local d'Urbanisme ; mais vous le savez, il suffirait qu'une des trois villes demande une révision de son Plan Local d'Urbanisme pour qu'il devienne un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, alors que là il est communal. Donc tous les documents que nous avons faits peuvent être fragilisés par une demande d'une de nos trois communes et deviendrait un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, donc métropolitain. Donc plus on protège, mieux c'est.

Bien sûr, ce sera beaucoup mieux protégé avec la majorité, je vous dis cela parce que c'est l'histoire qui est têtue : quand l'Etat a voulu faire de Castillon une ville nouvelle et implanter des bâtiments, c'est quand même Monsieur Rieubon, avec Monsieur Lafôret, et les élus d'alors, avec la population, donc la majorité de Monsieur Rieubon, qui se sont insurgés et qui ont lutté contre. Lorsqu'en 2000 notre forêt a été particulièrement fragilisée, c'est quand même Monsieur Vaxès et notre équipe qui avons, avec le Conseil Départemental, avec Evelyne, etc. mis en place la domanialité de cette forêt avec le Département d'un côté, la Commune de l'autre, l'ONF, etc. Donc à la majorité municipale c'est quelque chose qui nous tient aux tripes, à nos convictions. On a la faiblesse de penser qu'en étant communistes on est écologistes... (**Brouhaha**)...

Ce ne sont pas des paroles, ce sont des actes. Vous me titillez, je vous réponds.

M. BERNEX.- Est-ce que vous pensez que les personnes qui sont responsables ne sont pas capables d'entretenir et de faire aussi des choses ?

Mme le Maire.- On s'est illustrés et on continuera de s'illustrer avec la thalassothermie, etc.

J'en conclus que nous sommes d'accord.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité

19/ ZONE DE PREEMPTION DES TERRAINS AGRICOLES AU TITRE DES ESPACES NATURELS POUR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Rapporteur : Monsieur Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est dans le droit fil.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité

20/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Il s'agit de quatre terrains à usage d'habitation et un terrain à usage de garage.

Madame le Maire, je peux vous dire que je rencontre toujours les derniers acquéreurs de ces terrains, ils sont très ravis, très contents, ils sont soulagés, et ils remercient vivement

Madame le Maire et son équipe d'avoir vraiment fait quelque chose pour tout ce dossier.

Mme le Maire.- Il ne fallait pas ralentir ce dossier, non seulement c'est de la souffrance chez ces familles, de l'argent dépensé pour rien, de l'argent qui n'est pas rentré à temps dans les caisses communales, ce qui nous a fait reculer de quelques années l'aménagement de nos campings puisque c'était un engagement auprès de nos habitants de réaliser ces aménagements.

Mais ensuite, lorsque les caisses de la Ville ont été sollicitées, lorsque le budget a été sollicité pour acquérir ces terrains-là, ils ne peuvent pas être sollicités pour la suite ; c'est pour cela qu'il était donc très important que tous ceux qui pouvaient s'acquitter du remboursement à la Commune de cette avance que nous avons faite pour eux le fassent. Nous avons maintenant dépassé plus des deux tiers, c'est pour cela que nous avons relibérer des capacités d'investissements de la Commune.

Mme PEPE.- Je suis prête à voter ce dossier, avec Madame Michel nous vous avons toujours appuyée, nous l'avons toujours voté.

Je le redis parce que la dernière fois certains protagonistes n'étaient pas là, j'assume ce que je dis, j'ai déploré que ce dossier ait été stigmatisé ; on peut être divergents, on peut se faire des attaques, on peut être taquins, on peut être en désaccord, mais quand il y a de l'humain derrière il faut être très vigilant, parce qu'on n'a pas le droit de jouer avec la vie des gens. Parce que c'est facile de taper sur des gens qui n'ont rien quand nous on rentre le soir se coucher à la maison, qu'on ne risque pas de la perdre.

J'espère qu'on arrive au bout de ce dossier parce que je pense qu'il n'y a plus beaucoup de terrains. Mais je le réitère publiquement, on vous a soutenue, on a toujours voté ce dossier,

et je ne le regrette à aucun moment parce que je pense qu'on aurait fait la même chose, ces gens méritaient d'être un jour propriétaires parce qu'ils ont des souvenirs, ils y ont grandi, et vous êtes toujours dans la continuité où Monsieur Rieubon à l'époque s'était engagé... on doit le rappeler, cela fait vingt ans que je suis là, je connais bien l'histoire de Port-de-Bouc, et à l'époque il avait dit qu'il voulait vendre ces terrains-là 1 000 francs le mètre carré, et c'est écrit. Sur certains c'est facile de spéculer, mais vous n'êtes pas au-dessus des domaines, quand ils décident quelque chose c'est compliqué ; vous avez négocié mais après les gens ont mal interprété la négociation et certains se sont emparés de ce sujet, mais l'erreur est humaine, tout le monde n'a pas la connaissance, ce n'est pas grave, mais derrière il y avait des hommes, des femmes, des enfants ; donc vous êtes toujours dans la continuité, Monsieur Rieubon s'est engagé à vendre les parcelles 1 000 francs à l'époque, vous les vendez 150 euros, vous êtes dans la continuité, mais on ne peut pas demander autre chose aujourd'hui, c'est pour cela que j'ai toujours voté même si nous n'avons pas les mêmes obédiences mais on peut se rejoindre derrière, ce sont des vies humaines.

Par contre, les attaques ont bien commencé sur les réseaux sociaux et de tous les côtés, vous avez aussi des gens de chez vous qui s'abaissent à ce genre de pratique, de tous les côtés, certains ont tiré en premier et continuent de le faire ; personnellement je prends l'engagement de ne répondre à aucune attaque sur les réseaux sociaux. Je pense que vous savez que je suis assez républicaine pour cela. On peut s'autoriser un peu de démagogie mais pas sortir du cadre, c'est mon avis. Je ne répondrai à aucune attaque tant qu'elles ne seront pas personnelles et tant que mes enfants ne sont pas menacés.

Mme le Maire.- je vous le souhaite car les femmes sont bien malmenées en politique, et je n'ai jamais constaté d'attaques aussi viles et aussi violentes qu'envers les femmes.

Je souhaite, mon cher ami (*Madame le Maire s'adresse à Monsieur Belsole*), que ça ne se passe pas comme cela avec toi. Mais je n'ai pas d'illusions parce que quand on se permet de dire que tu n'es pas de Port-de-Bouc, quelle honte de dire une chose pareille alors que ça fait douze ans que tu es adjoint de la Commune. On est de Port de Bouc à partir du moment où on aime la ville et où on agit pour la ville, et que ça fasse une heure, que ça fasse douze ans, ou qu'on y soit né ; alors que si on y est né et que de longue on dénigre la ville on lui fait du mal, et pour moi on est encore bien moins Port de Boucain. Voilà ce que j'ai à dire.

Qui est pour ? L'ensemble du Conseil Municipal sauf Monsieur Didero et Madame Tétienne qui s'abstiennent. Je vous remercie.

Le rapport n°20 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal sauf Monsieur Didero et Madame Tétienne qui s'abstiennent

21/ ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019-65 DU 27 MAI 2019 : CESSIION DE PARCELLES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY

L'ensemble des engagements est stipulé dans cet agrément que nous avons eu en novembre 2018 pour le terrain pour la construction du collège. Pour la Commune il s'agissait de délibérer sur cet agrément et d'émettre des formules et des mots, ce que nous avons fait au moins trois fois, et chaque fois nous avons dû annuler la précédente délibération pour en reprendre une autre.

Cette fois-ci nous annulons la délibération n°2019-65 du 27 mai 2019 : cession de parcelles au Conseil Départemental ; à la demande du Conseil Départemental nous la modifions, et il faut que nous rajoutions « non recouvrable » et précisions la mention « au profit du Conseil Départemental des Bouches du Rhône » en fin de phrase.

Mme le Maire.- J'espère que cette fois-ci les bons mots seront posés. Mais ne vous inquiétez pas, tout est dans les tuyaux, ça continue, ça ne ralentit pas, mais en parallèle il faut que les papiers soient en bonne et due forme.

Madame Pèpe a demandé la parole.

Mme PEPE.- Vous avez répondu à ma question sur le fait que ça ne ralentit pas les travaux et que ça continue.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité

22/ DENOMINATION DE VOIES PRIVEES

Rapporteur : Monsieur Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

C'est le point final d'une procédure qui a quand même duré quelques mois.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- J'espère que l'impasse de la Ferronnerie n'est pas une nouvelle impasse (*Propos inaudibles*).

Par contre vous savez qu'à Port-de-Bouc il y a un gros problème surtout du côté plan fossan où il n'y a pas de numéros et c'est compliqué pour les livreurs, pour le GPS, il faudrait penser aussi à renommer.

Mme le Maire.- Si ça vient des habitants pourquoi pas, oui, avec plaisir.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°22 est adopté à l'unanimité

23/ DEMANDE D'OUVERTURES DOMINICALES

Rapporteur : Monsieur Mehdi TALBI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- On reste dans le droit fil, seules les dates changent d'une année sur l'autre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité

24/ MOTION POUR LA REDUCTION DES TAXES SUR L'ELECTRICITE ET LA RECONNAISSANCE DE CELLE-CI COMME PRODUIT DE 1ERE NECESSITE

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture de la motion*)

« Alors que les questions de la hausse du pouvoir d'achat et d'une meilleure justice fiscale sont les priorités de nos concitoyens et au cœur des mouvements sociaux, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 5,9 % le 1^{er} juin dernier ».

(**Propos hors motion**) : Il y a eu une autre augmentation depuis qui est de 1.3 % le 1^{er} août dernier, soit une hausse globale de 7.13 % du prix de l'électricité. Donc depuis votre

dernière facture, dans la facture suivante vous aurez une augmentation de 7.13 % à consommation équivalente.

(Suite de la lecture de la motion) « Cette nouvelle hausse des prix de l'électricité, la dixième en dix ans, est inacceptable et pèse lourdement sur le budget des familles.

Depuis 2007, les prix de l'électricité se sont envolés de 50 %, augmentation sans commune mesure avec l'inflation sur la même période.

Face à cette situation, les pouvoirs publics doivent actionner leurs leviers d'action en demandant à l'Etat la réduction des taxes.

En effet, 36 % du coût de l'électricité est constitué aujourd'hui par des taxes contre 18 % il y a dix ans.

Ainsi, lors de la séance du 26 septembre 2019, la nôtre :

- Le Conseil Municipal de Port de Bouc, à travers cette motion, rappelle que l'Etat est actionnaire à près de 84 % d'EDF et donc à l'origine des taxes sur l'électricité.

- S'adressant à l'Etat, le Conseil Municipal de Port de Bouc lui demande urgemment de diminuer significativement ces taxes afin de diminuer considérablement les factures énergétiques des françaises et des français.

- S'adressant à la population, le Conseil Municipal de Port de Bouc l'appelle à appuyer cette démarche pour obtenir cette baisse.

- S'adressant à l'ensemble des conseils municipaux et intercommunaux de France, le Conseil Municipal de Port de Bouc lance un appel à la mobilisation pour exiger de l'Etat le gel du prix de l'électricité et pour reconnaître celle-ci comme produit

de première nécessité pour tous et pour qu'elle bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 %.

Il y a urgence »

Mme le Maire.- Eh bien, oui, on va se mêler du tarif puisque nous nous évertuons à vouloir produire de l'électricité par photovoltaïque, à vouloir créer une énergie propre avec de la thalassothermie, et à côté de cela voilà ce qui se passe. Quand localement notre municipalité essaie de lutter contre cette fracture énergétique, voilà ce qui se passe, et ce n'est juste pas possible.

Dans les réunions notamment sur les compteurs Linky, c'est ce qui remonte fortement, c'est-à-dire qu'on déplace la problématique sur un compteur qui doit être inventé parce que les différentes sources d'approvisionnement se diversifient, parce qu'il y a une libéralisation qui est la conséquence de cela, et en plus qui augmente le prix et les taxes. Donc ce sont toujours ceux qui ont besoin de l'électricité qui paient la forte note.

Donc oui, nous portons sous forme de motion et non pas d'arrêté puisque vous savez que les arrêtés peuvent être cassés, et nous n'avons pas du tout envie d'être cassés sur une parole légitime, donc comme pour les compteurs Linky nous allons porter notre parole sous forme de motion pour dire stop ; on ne peut pas accompagner la ville de Port de Bouc en tant qu'Etat alors que c'est l'Etat qui a fait en sorte que les agences nous subventionnent avec le Secrétariat Général à l'Energie ; on ne peut pas faire en sorte que sur toutes nos politiques publiques on fasse en sorte d'accompagner les fragilités, on ne peut pas réfléchir sur un plan de lutte contre la pauvreté où on demande à tous les services publics d'y réfléchir, quand dans le même

temps on génère cette pauvreté. Car l'argent qui part dans les factures pour l'électricité ne part pas dans la vie des gens. Ça devient du grand n'importe quoi ! Donc oui, nous revendiquons, nous petits élus communaux de proximité, d'avoir des choses à dire puisque ça a des répercussions sur la vie au quotidien de nos habitants, et que ça contrecarre nos petites politiques locales et communales qui essaient justement d'apporter un plus à nos habitants.

Nous en avons ras-le-bol, on a l'impression de ramer dans une barque qui prend l'eau de tous les côtés, donc à un moment donné c'est important de s'adresser à ces grands élus qui nous dirigent et qui ne prennent pas en compte la vie de leurs concitoyens.

Je devance la question c'est une motion nationale, etc. puisque c'est souvent le débat que nous avons, et c'est non.

M. BERNEX.- Un petit rappel : quand nous avons eu 5,9 % de hausse c'était dû à la libéralisation d'EDF, c'est-à-dire qu'avant il y avait un seul acteur sur le marché qui était EDF, maintenant il y a une multitude d'acteurs privés sur le marché ; mais ces acteurs privés faisant des remises substantielles sur les contrats qu'ils font n'arrivent plus à s'en sortir, donc ils ont fait un accord avec l'Etat pour que cette augmentation soit conséquente. Mais EDF n'avait besoin que de 3 % d'augmentation parce qu'avec la construction des centrales nucléaires il y a beaucoup de travaux à faire, en plus certaines centrales vont fermer et ça va coûter beaucoup d'argent ; parallèlement à cela il faut savoir que l'électricité en France est une des moins chère d'Europe, et il faut également savoir que nous avons une taxe locale sur l'EDF, la Mairie devrait peut-être dire aussi qu'on diminue la taxe locale.

Mme le Maire.- La taxe locale est encadrée, nous n'avons pas la main dessus.

Mme PEPE.- L'électricité c'est un luxe aujourd'hui.

M. DEPAGNE.- Dans cette motion on décrit la première étape qui concerne 2019, en 2020 la note va être encore plus salée, étant donné que désormais EDF est autorisé à vendre plus cher son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents, comme le dit si bien Monsieur Bernex. Donc les prix devraient obligatoirement flamber. Si cette manœuvre rend la firme EDF financièrement gagnante, ce ne sera pas le cas de tout le monde, en particulier des usagers et des clients -puisque nous ne sommes plus des usagers mais des clients- car les tarifs réguliers d'EDF sont eux-mêmes corrélés à ces prix ; c'est-à-dire que si vous êtes toujours chez Enedis qui est lié à EDF vous allez subir la même augmentation que tous les concurrents qui sont des concurrents privés. Donc il va y avoir les huit millions de clients qui sont les fournisseurs alternatifs d'EDF comme les 25 millions d'abonnés qui sont au tarif régulier, on sera tous les grands perdants, et ça équivaut à 180.00 euros d'augmentation en moyenne pour les personnes qui se chauffent à l'électricité à prévoir pour 2020, et 90.00 euros pour les autres.

Mme le Maire.- A un des Conseils Municipaux je vous avais dit qu'il y aurait une augmentation pour la carte Zou, etc. vous m'aviez dit que ce n'était pas vrai, etc. J'avais raison ou pas ? Et bien Marc Depagne a raison aussi.

Concernant les compteurs Linky, je suis désolée que certains Port de Boucains n'aient pas eu l'information, en attendant dans la salle il y avait un Aixois, un Istréen, des gens de Venelles, des Martégaux, etc. Donc j'en suis désolée si d'aventure des Port de Boucains n'ont pas eu l'information malgré tous les supports que nous avons utilisés et qui ont fait que certains qui sont intéressés à venir à toutes les réunions anti-Linky... c'est ce qu'on nous a confié..

M. DEPAGNE.- Ce sont des réunions que nous avons obtenues de la part d'Enedis, quatre réunions publiques pour expliquer et pour que nous puissions apporter la contradiction et ce que pensent les Port de Boucains. Mais hélas il n'y avait pas que des Port de Boucains dans les assemblées réunies.

Mme le Maire.- Je m'en excuse publiquement, je ne vois pas comment on peut ne pas être au courant, mais je l'entends. Mais j'en suis étonnée parce que ça peut aller jusqu'à Aix, donc je pense qu'il ne faut pas hésiter à relayer les informations pour que nos Port de Boucains qui sont notre priorité soient au courant encore plus que ceux qui peuvent l'être très loin.

Je crois en ce que tu dis parce que c'est ce qui a été dit, écrit, etc.

Mme PEPE.- Au-delà de cette plaisanterie...

Mme le Maire.- Ce n'est pas une plaisanterie...

Mme PEPE.- Non, c'était pour tout à l'heure quand je suis intervenue sur la motion.

Au-delà de cela ce qui est inquiétant c'est l'augmentation, beaucoup de gens n'auront plus les moyens de payer, le problème c'est qu'ils vont passer sur des chauffages alternatifs pas chers, qu'ils risquent de s'empoisonner, etc.

Et au-delà de cela, cette motion n'est pas encore assez forte, je vais la voter mais pour moi elle n'est pas encore assez forte parce qu'au-delà du problème pécunier il y a une mise en danger ; les gens vont arrêter de se chauffer pour économiser parce qu'on arrive à 75 ou 80.00 euros par mois d'électricité même pour un petit appartement. Donc on va économiser là-dessus, on ne va pas chauffer, on va tomber malade, on va prendre des chauffages alternatifs pour éviter de payer autant, etc. Donc je vais voter cette motion mais je pense qu'elle pourrait être améliorée mais surtout plus alarmiste

parce qu'il peut y avoir des conséquences pour des gens qui n'ont plus les moyens, qui peuvent tomber malade, et surtout qui peuvent se chauffer avec des moyens peu orthodoxes pour faire des économies, et ce n'est pas très sain pour la santé. Je pense qu'on va arriver là-dessus et je pense qu'on aurait pu avoir une motion surtout de sécurité publique au niveau de la santé. C'est mon avis personnel par rapport à cela.

M. DEPAGNE.- Je peux vous confirmer que d'ores et déjà des Port de Boucains ne peuvent plus payer leur note d'électricité. Ce matin se tenait la commission permanente qui organise des aides facultatives exceptionnelles pour les habitants qui sont dans des situations périlleuses sur le plan financier, et sur l'ensemble des dossiers qui ont été examinés 75 % étaient pour des factures EDF impayées. Donc d'ores et déjà, avant ces augmentations, la situation est dramatique pour beaucoup de foyers Port de Boucains.

M. DIDERO.- Jusqu'à présent je n'ai jamais voté vos motions, je me suis en général abstenu, là je vais la voter pour une raison très simple : là c'est la question de la libéralisation du secteur de l'énergie ; autant je ne suis pas souvent en phase avec vous sur certains sujets ou autre, autant sur celui-là je considère que l'Etat doit être omniprésent dans certains domaines et doit être le plus efficace possible ; et à mon sens la vague de libéralisation qu'il y a eue dans le secteur de l'énergie et aussi des communications, suite à des directives notamment européennes, aujourd'hui il y a de multiples acteurs... nous avons un système non pas monopolistique mais oligopolistique quelque part, il y a quelques grands acteurs ; le souci c'est que lorsque ces acteurs privés qui ont pour but pas forcément la satisfaction du service public mais qui sont là pour faire des bénéfices, c'est le principe même d'une entreprise privée donc on ne peut pas leur jeter la

pierre, le seul problème c'est que le jour où ils seront en difficulté, selon le statut qu'ils ont ils pourront avoir à leur tour certains actionnaires, et les actionnaires par définition parfois sont inconnus, ou peuvent venir d'autres pays, et à ce titre on peut aller plus loin au niveau de cette motion, c'est la question de l'indépendance énergétique d'un grand pays qui est la France.

Mme le Maire.- Très bien. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour la motion ? L'unanimité. Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité

Mme le Maire.- Nous avons épuisé l'ordre du jour, nous allons passer d'abord à une information dans le droit fil de ce que nous sommes en train de nous dire, et ensuite je passerai la parole à la question diverse.

Information

Mme le Maire.- Je me dois de vous dire, comme je l'ai toujours fait, que j'ai reçu un courrier de l'intersyndicale CGT solidaire FO, dans lequel ils annoncent le démantèlement à l'horizon de 2022 du réseau de proximité et de pleine compétence des finances publiques.

Il s'agit du nouveau, je cite, plan réseau de proximité tel qu'il est défini par le ministre Darmanin et le directeur des finances publiques. Ils y dénoncent le démantèlement du territoire et de pleine compétence des finances publiques.

Plusieurs villes seront touchées par ce démantèlement :

* A Martigues, le réseau de proximité sera particulièrement touché.

* Fermeture des trésoreries d'Allauch, de Roquevaire, de la Ciotat, de Trets, de Gardanne, de Lambesc, de Saint-Andiol, de Saint Rémy, de Maussane, de Miramas, de Berre, de Vitrolles, de Marignane.

* Fermeture du service des impôts des entreprises : Arles, Istres, Aubagne.

* Fermeture de la gestion hospitalière : Salon, Aubagne, la Ciotat.

A cela s'ajoutent :

* La fermeture du service des impôts des particuliers à Tarascon, Istres, Marignane, la Ciotat.

* La fermeture du cadastre et du service de publicité foncière à Tarascon.

* La concentration des SIP et des SIE de Marseille et d'Aix avec transfert des charges de mission.

Autrement dit, l'Etat demande une fois de plus, à travers le ministre Gérard Darmanin qui a pris cette décision, aux collectivités territoriales de développer pour nos concitoyens d'autres services d'accueil qui s'exerceraient en grande partie dans le cadre des missions France Services, des accueils itinérants ou des points de contact.

Ce démantèlement aura de lourdes conséquences sur la vie de nos concitoyens et de nos collectivités.

Ce plan a été élaboré dans le secret et uniquement au sein du ministère sans concertation, et donc cette intersyndicale se met à notre disposition pour nous aider à établir des pétitions.

Puisque la lettre ne m'est pas parvenue suffisamment à l'avance pour que nous rédigeons la motion, comme il est de coutume maintenant quand je vous donne cette information qui nous amène à porter motion je vous propose de la soumettre au prochain Conseil Municipal.

C'est un peu dans le droit fil de ce que vous disiez, je crois que vous le connaissez particulièrement, intervenez auprès de lui parce que c'est franchement une horreur. Je vous ai vu en photo avec lui, vous le teniez bras-dessus, bras-dessous. Comme vous avez son investiture je pense que ce serait bien que vous interveniez pour les Port de Boucains parce que ça va faire mal. Parce que nous sommes ici dans la trésorerie, et on voit déjà le grand souci que ça a créé et pour notre collectivité, et pour les retraités notamment, et les familles qui sont en difficulté.

Et bien sûr n'oubliez pas de signer les pétitions puisque nous les accueillons en Mairie, nous accueillons le serveur pour le faire contre la privatisation de l'aéroport de Paris.

Question diverse

M. BERNEX.- (*Lecture de la question diverse*)

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je viens vous faire part de mon étonnement sur l'accord que vous avez donné à la société Bouygues concernant la mise en place d'un pylône de 15 mètres de haut à la Bergerie Est, et de 90 centimètres de diamètre.

Les émetteurs se trouvent à moins de 14 mètres dans l'axe des maisons rue des Bergers.

Vous a-t-on communiqué le niveau des fréquences ?

Avez-vous proposé d'autres terrains d'implantation possibles ?

Avez-vous consulté les habitants du quartier de la Bergerie Est avant et après ? »

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, vous êtes têtue parce que je vous l'ai expliqué en long, en large et en travers. Je vais le refaire, le Maire de Port-de-Bouc n'a jamais donné son accord, jamais !!! On vous a donné les documents, j'ai refusé la demande de travaux, la DT, le 31 janvier 2018. Cette décision a fait l'objet d'une attaque de la municipalité par Bouygues, ça s'appelle un recours contentieux devant le tribunal administratif ; c'est la SA Bouygues qui nous a attaqués ; ils ont obtenu gain de cause par ordonnance du tribunal administratif en date du 27 novembre 2018 par un juge des référés. J'ai été attaquée, arrêtez de dire que j'ai donné mon accord !

M. BERNEX.- Vous avez signé ?

Mme le Maire.- Je n'ai rien signé, j'ai refusé la demande de travaux ! J'ai été attaquée ! Quand on vous juge et que vous devez aller en prison, vous allez en prison...

M. BERNEX.- Pas tout le monde.

Mme le Maire.- Quand vous avez un PV vous devez le payer, j'ai été obligée de donner la déclaration de travaux, j'ai été attaquée et j'ai perdu, et on m'a traduite devant les tribunaux où j'ai été condamnée. Être condamné ça veut dire que vous êtes contraint par la loi. Je ne veux pas aller en prison,

je suis honnête, on peut me chercher sur tout ce que vous voulez mais pas sur l'honnêteté, je parle beaucoup mais on ne va pas en prison pour cela.

Les émetteurs se trouvent à moins de 14 mètres dans l'axe des habitations : à partir du moment où le Maire dit non je ne veux pas, c'est la loi qui prend la main. Vous savez que nous sommes les représentants de l'Etat, et si je dis non je n'ai pas le droit de le dire, donc on m'attaque et on m'oblige à signer. Après c'est la loi qui s'applique. Que dit la loi ? Ce n'est pas moi qui le dis, nous ne sommes pas d'accord... et je vais vous dire qu'il y a encore un autre dossier, rebelote..

Le cadre réglementaire dit que les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par des équipements ou par des installations radioélectriques sont fixées par le décret du 3 mai 2002 en France, qui permet d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences ; ce décret, à l'image de la grande majorité des pays membres de l'union européenne est issu de la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 relatif à l'exposition du public aux champs électromagnétiques, et conforme aux recommandations de l'OMS.

Je vous mets au défi de me dire que nous ici, et notamment les communistes présents, et mêmes les amis, nous n'ayons jamais attaqué l'OMS ou l'union européenne. Nous ne sommes pas d'accord avec cela mais c'est la loi qui contraint, et la loi dit cela. C'est pour cela que j'ai perdu, parce que la loi telle qu'elle a été votée ailleurs ne nous protège pas.

Quelles sont les conditions d'implantation préalablement au déploiement d'un réseau mobile : l'autorité de régulation des communications et des postes, si elle l'accepte, délivre une autorisation individuelle d'utilisation des fréquences à l'opérateur, c'est-à-dire Bouygues. C'est ce qui ne

va pas, on en arrive à la libéralisation. Avant on avait les PTT France TELECOM, maintenant on a Bouygues, SFR, Orange, on a démultiplié et chacun veut mettre son antenne, et ils ont le droit. Tous les émetteurs d'une puissance de plus de 5 watts doivent obtenir une autorisation de l'Agence Nationale des Fréquences, l'ANFR, pour pouvoir émettre. Vous imaginez toutes les demandes qu'ils ont faites et qu'ils ont obtenues ?

M. BERNEX.- Non, je n'ai pas vu ces demandes.

Mme le Maire.- Vous croyez que je les vois ? Je n'ai pas autorité là-dessus. Ils font leurs demandes, ils les obtiennent, et quand ils vont au tribunal administratif ils cassent les décisions du Maire de Port de Bouc ou de n'importe quel autre maire ; mais là en l'occurrence c'est ce qui nous occupe. C'est la loi de la concurrence libre et non faussée votée à l'Europe par les partis libéraux, il faut dire la vérité ; nous, le Groupe communiste, le Groupe gauche unie européenne... c'est trop compliqué, je connais les sigles mais je n'y suis pas... nous avons voté contre.

Qui contrôle l'exposition du public : vous pensez que c'est moi ?

M. BERNEX.- Absolument pas.

Mme le Maire.- C'est l'ANFR, cette fameuse agence dont on ne sait pas où elle est, et en tout cas elle ne nous parle pas à nous. Par contre, les résultats de ces mesures peuvent être consultés et demandés. Pour toute personne qui aurait envie de regarder le site c'est le www.cartoradio.fr. Si vous voulez regarder les mesures de cette antenne, etc. vous pouvez aller les voir sur ce site.

Les organismes chargés des mesures sur le terrain doivent répondre à des exigences d'indépendance et de qualité,

ils sont obligatoirement accrédités par le Comité Français d'Accréditation, le COFRAC. Encore autre chose.

Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitation privés que dans des locaux accessibles au public ; il y a un formulaire de demande sur le lien servicepublic.fr particuliers, vos droits ; une telle demande doit être signée par un organisme habilité -donc si vous voulez le faire, collectivité territoriale, c'est possible, je vous le signe des deux mains-, ou une association agréée de protection de l'environnement, ou une fédération d'association familiale, etc. avant d'être adressée à l'ANFR.

C'est pour cela que ce n'est pas juste, et c'est pour cela qu'on se bat, nous les maires, en disant vous nous mettez face à la population en disant qu'on est les représentants de l'Etat, mais en fait nous n'avons plus aucun pouvoir, on ne peut que dire oui.

Est-ce-que qu'on a communiqué le niveau des fréquences :
non. Nous avons décidé de faire réaliser une simulation d'exposition aux champs électromagnétiques révélés par l'installation mais nous attendons encore aujourd'hui la possibilité de le faire. Les particuliers, essayez de le faire, parce que plus nous allons être à le demander plus ça va les secouer. Nous n'avons toujours pas la réponse aujourd'hui.

M. BERNEX.- Pourquoi vous ne nous avez pas sollicités pour que nous soyons conjoints avec vous pour faire ces mesures ?

Mme le Maire.- Faisons-le, il n'y a pas de souci. Je veux dire par là que c'est souvent en menant une bataille qu'on sait comment la mener mieux. On n'a pas l'habitude de ce genre de réponse récalcitrante, c'est scandaleux de ne pas pouvoir décider sur son territoire de ce qui se passe ; on veut vous

mettre une antenne radiophonique, radioélectrique, radio magnétique, et taisez-vous, on veut vous en mettre une deuxième, taisez-vous, et encore une troisième, taisez-vous !

En haut de la Grand Colle je ne sais pas si vous avez vu le nombre d'antennes qu'il y a, comme sur Milan Sud, et on veut nous en mettre encore une autre, et cette fois-ci c'est SFR.

Avez-vous proposé d'autres terrains d'implantation possibles : oui, je vous ai dit qu'on avait même proposé le creux de l'espèce de grand rond-point Clément Mille plus proche possible de la RN568, ça doit être dans un compte rendu, mais ça ne leur plaît pas, c'est encaissé ; et dans les critères d'installation par rapport à leurs zones de couverture, par rapport à l'altimétrie, etc. aucun terrain n'appartenait à la Commune, sinon nous l'aurions fait puisqu'on savait que de toute façon on allait y passer.

Avez-vous consulté les habitants du quartier de la Bergerie Est : les consulter pour quoi faire ? Je n'ai pas à les consulter, ce n'est pas mon projet, je ne peux pas les consulter ; je vais aller voir les habitants en leur disant que je vais leur demander leur avis, ils vont croire que c'est le maire qui veut installer une antenne ; mais ce n'est pas le maire qui veut en installer une.

Par contre, Monsieur Bernex, je sais que vous lisez beaucoup et que vous aimez les lois, etc. donc vous n'êtes pas sans savoir que l'étape de consultation est encadrée par la loi, je ne peux pas la décider comme ça, il faut que le dossier d'information soit déposé en Mairie, et nous, par le biais de la demande d'autorisation de travaux, pendant deux mois avant que nous fassions la consultation. Mais j'ai dit non à la déclaration, vous comprenez ?

N'importe quelle personne aurait pu venir consulter le dossier en mairie avec la publication, ce n'est pas faute d'en avoir parlé en Conseil Municipal, ni de l'avoir évoqué, etc.

Vous savez que lorsque la réalité ne crève pas l'écran souvent on a du mal à y croire, on a entendu l'information, elle circule, mais on l'imprime que lorsqu'on est intéressé par l'information. Il y a tellement d'informations.

Je dirais que fortes et forts de cette expérience-là avec Bouygues... parce que ça va se reproduire de la même façon avec SFR, je vais les empêcher, ils vont m'attaquer, nous allons rejouer cela. On gagne au moins deux ans. Ils la jouent comme ça, on la joue comme ça aussi, on les empêche un peu de tourner en rond. Ils ont dû voir que ça s'est passé comme cela avec Bouygues et ils vont peut-être moins tergiverser. Je leur ai proposé plein d'implantations quasi impossibles dans leur cahier des charges en essayant de négocier, mais ça n'a pas marché. J'y ai cru, je me suis dit c'est bizarre, ils ne nous cassent pas les pieds, on va pouvoir négocier, mais au final ça n'a pas marché. Forts de cette expérience on peut peut-être imaginer embêter encore plus SFR.

Donc arrêtez de dire que j'ai signé, ce n'est pas vrai.

M. BERNEX.- Je vois une signature en bas de la page
(Brouhaha)...

Le dossier a-t-il été bien vérifié en fonction du plan qu'ils proposaient, etc. sur la faisabilité de la chose ?

Mme le Maire.- Je ne comprends pas la question.

M. BERNEX.- A la constitution du dossier et vu par les services de chez vous, ont-ils regardé tous les aspects du devis et de la proposition qui était faite par Bouygues pour savoir si c'était faisable ou pas de la façon dont ils ont tracé leur plan ?

Madame le Maire.- Nous n'avons pas la compétence dans une municipalité pour faire des mesures radiophoniques. Nous ne sommes même pas rentrés dans le détail, nous avons dit non..

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, nous ne sommes pas à la maison, nous sommes dans un Conseil Municipal donc il y a des règles. Je vous le répète, à partir du moment où il y a la libéralisation ils vont multiplier les antennes ; et nous, depuis Monsieur Vaxès on se bat contre cela ; nous ne sommes pas contre le progrès, nous sommes contre le progrès qui fait du mal aux gens. Donc pouvoir disposer de la 4G, de la 5G, pourquoi pas, mais pourquoi avoir tant d'antennes pour cela ? Tout simplement parce qu'on a libéralisé les marchés et que chacun veut son antenne pour utiliser son réseau. C'est là où nous, les êtres humains, n'avons plus droit de citer, c'est l'argent, c'est l'intérêt commercial, et ce n'est pas l'intérêt de santé.

Donc je m'en fous des mesures, c'est non, on ne veut pas. Après ils me traduisent devant les tribunaux, qu'ils le fassent, ils prennent les responsabilités de leur décision. Pour nous ici, c'est non.

Si vous voulez, si nous voulons que les habitants s'insurgent, ils peuvent et ils doivent s'insurger, mais il faut qu'ils sachent que c'est une directive européenne et que ça va être compliqué, il faut qu'ils le sachent à l'avance. Et il ne faut pas se retourner contre le Maire après, parce que de toute façon pour nous c'est non. Je ne peux pas vous dire mieux, c'est clair.

Dernière information : comme je vous le disais, je sors du Conseil Métropolitain, et quand je suis arrivée en mairie j'ai reçu l'information via la chargée de mission Métropole, Muriel Barrati, qui a confirmé les dires de Madame la présidente

Vassal : Sébastien Lecornu qui est le ministre chargé des collectivités territoriales, répond à la sénatrice Mireille Jouve lors des questions au gouvernement posées le 24 septembre 2019, et après interpellation de Georges Christiani, du Président de l'union des maires des Bouches-du-Rhône, de nos adresses cosignées moult fois -je crois que nous en avons faites quatre ou cinq-, tous les maires d'obédiences politiques confondues, les interpellations de notre député, bref, tous les élus se sont coalisés quelle que soit leur étiquette politique, et la réponse qui nous a été apportée est la suivante : (Lecture)

« Soyons pragmatiques. Selon les acteurs locaux eux-mêmes le transfert de compétences de la Métropole Aix-Marseille peut-il avoir lieu au 1^{er} janvier prochain ? La réponse de l'ensemble des acteurs du territoire est non.

Le projet de loi engagement et proximité que je présenterai au sénat début octobre doit permettre, grâce à un amendement, de reporter -car compétence est donnée à la Métropole- à nouveau le transfert afin qu'il puisse s'exercer dans de bonnes conditions. Cela facilitera aussi d'autres avancées sur les questions institutionnelles de cette Métropole ».

Madame la Présidente rajoutant : *« on a peut-être encore trois ans ».*

Donc ce n'est que reculer pour mieux sauter. Ce n'est que reculer avant des échéances électorales que tout le monde veut gagner, on est bien d'accord.

Je crois que la leçon qu'on peut tirer de cet exercice c'est que quelles que soient les obédiences politiques, lorsqu'on se bat de façon rassemblée on gagne, personne ne peut tirer la couverture à soi, mais on ne gagne qu'un report.

Rappelez-vous notre bataille contre la Métropole ; en tout cas nous ici, à Port de Bouc, nous étions contre une Métropole de plein exercice qui remplace les conseils de territoire, nous étions pour des coopérations mutuellement choisies et mutuellement avantageuses. C'est un autre texte de loi, j'en conviens avec vous, ce n'est pas celui-là qui a été mis en place, c'est bien l'ancien texte de loi qui a été mis en place après notre lutte. Ça veut bien dire que quelle que soit la bataille que l'on mène, même si on est unitaire il faut savoir sur quels fondamentaux on se base. Les maires étaient tous unis contre la Métropole pour garder leurs prérogatives, mais pas de la même façon politiquement, et pas dans la durée.

Donc attention, quels que seront les résultats des élections comme dans toutes les autres villes, la majorité qui se dégagera de la future Métropole pourra décider autre chose.

Donc aujourd'hui nous avons gagné le report, maigre réussite, mais réussite quand même, on ne peut pas dire cocorico, on gagne du temps, après ce sera aux électrices et aux électeurs de se doter des élus qui sont ceux qui défendent toujours les mêmes positions et qui disent toujours la même chose, quel que soit l'endroit où ils sont.

Merci chers collègues, et merci pour ce conseil de rentrée.

Vous savez qu'en cette fin de mois de septembre la paix à travers le monde est célébrée. Comme il est de coutume pour ce premier Conseil Municipal de la rentrée je donne la parole à Boulenouar.

M. SIRAT.- Merci, Madame le Maire. Je vais essayer d'être assez bref vu l'heure tardive.

« Dans le cadre de la journée internationale de la paix décrétée par l'ONU, je voudrais vous faire partager ma définition de la Tolérance :

La tolérance n'est ni concession, ni condescendance, ni complaisance, la tolérance est avant tout une attitude active animée par la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui.

En aucun cas la tolérance ne saurait être invoquée pour justifier des atteintes aux valeurs fondamentales.

La tolérance est la clef de voûte des droits de l'Homme, du pluralisme culturel, de la démocratie et de l'état de droit, elle est le rejet du dogmatisme.

Je souhaite en guise de discours humaniste, vous demander une minute de silence pour les victimes civiles de notre pays ainsi que celles des cinq continents avec un triste record pour cette année de milliers d'enfants »

(Une minute de silence est observée par toute l'assemblée)

Monsieur SIRAT.- Merci.

Mme le Maire.- La séance du Conseil Municipal est levée, bonne soirée à toutes et tous.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 30